



international RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

TEST – Quel voyageur êtes-vous ?

ARTICLE 1 – Organisation

La société APRIL International Expat, S.A.S au capital de 200.000€, dont le siège social est situé au 110 avenue de la République – 75011 paris Cedex 11, Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr), (ci-après dénommée « La Société Organisatrice »), organise du **1er au 15 juin 2017**, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «**Quel voyageur êtes-vous ?**» via sa page Facebook® « Travel Expat by April International » (ci-après dénommé par le « Jeu »).

ARTICLE 2 – Conditions de Participation

Ce jeu concours gratuit est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès à internet et d'un compte Facebook ainsi que d'une adresse électronique valide. Ce jeu n'est pas ouvert aux salariés d'APRIL International Expat et leur famille.

ARTICLE 3 – Modalités de Participation

Ce jeu concours se déroule exclusivement sur la plate-forme Facebook® via la page Facebook® «Travel Expat by April International»
<https://www.facebook.com/AprilExpat/>

Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité et des conditions d'utilisations du site Facebook® qui peuvent être consultées directement sur le site.

La participation au Jeu est limitée à une fois par jour et par joueur. Il est précisé ici que la participation ne pourra être effective que pour autant que le participant remplisse les critères précisés au présent règlement. Toute fraude sur les points qui précèdent entraîne l'invalidation de la participation.

Toute participation devra être loyale, c'est-à-dire que les participants devront respecter strictement le présent règlement et les droits des autres joueurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet du hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant (création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois par exemple) entraînera la nullité de sa participation.

Règlement jeu concours Quel voyageur êtes-vous ?

Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites par la société APRIL International Expat.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook®, en aucun cas Facebook® ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook® n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

La société APRIL International Expat se réserve le droit d'invalider le jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 4 – Mécanique du Jeu

Le jeu concours se déroule comme suit : le joueur se connecte sur l'adresse : <https://www.facebook.com/AprilExpat/> ou sur son compte Facebook en se connectant à la page Travel Expat by April International.

Après avoir cliqué sur la page «Travel Expat by April International» et après avoir pris connaissance des modalités de participation du jeu « Quel voyageur êtes-vous ? », le visiteur renseigne ses coordonnées dans un formulaire. Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour.

Le jeu concours est accessible du 1^{er} juin 2017 à partir de 9h jusqu'au 15 juin 2017 à 23h59, heure normale d'Europe Centrale, sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/AprilExpat/>

La société APRIL International Expat s'engage à respecter l'égalité des chances entre tous les participants au Jeu.

La société APRIL International Expat se réserve expressément la possibilité d'écourter, de prolonger, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le Jeu pour quelque motif que ce soit, sans droit à quelque contrepartie que ce soit au profit des participants.

ARTICLE 5 – Responsabilité du participant

La participation au Jeu est effectuée sous la seule responsabilité du participant.

Ainsi, la Société APRIL International Expat ne pourra pas voir sa responsabilité engagée à propos du fonctionnement ou du mauvais fonctionnement du Jeu, en particulier en cas d'incident de quelque nature et de quelque origine que ce soit, qui rendrait impossible toute participation au jeu.

Règlement jeu concours Quel voyageur êtes-vous ?

De même, la société APRIL International Expat ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du site internet www.facebook.com, ainsi que, de manière générale, toute panne du réseau internet rendant la participation au Jeu impossible.

ARTICLE 6 – Désignation des gagnants

Le jeu est sous la forme d'un tirage au sort. Quarante gagnants seront tirés au sort parmi les personnes ayant répondu à l'ensemble des questions. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour, même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol).

ARTICLE 7 – Dotations

Les lots offerts dans le cadre du jeu concours par la Société Organisatrice ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelle que nature que ce soit. La société APRIL International Expat refusera tout échange de tout ou partie d'un lot contre tout autre objet de quelque nature que ce soit.

Les jeux développés par la Société Organisatrice sur Facebook® peuvent donner lieu à différentes sortes de lots.

Sont mis en jeu 40 lots.

Détails des lots :

- Lot 1 : POLAROID SNAP Rouge - 10 mégapixels Appareil photo instantané compact d'une valeur de 120,00€
- Lot 2 : Imprimante photo XSeries MiniPrint WiFi Blanc d'une valeur de 69,99€
- Lot 3 à 40 : un mois offert à la plateforme de cours vidéo en ligne SKILLEOS d'une valeur de 19,90€ TTC (à raison d'un mois offert par gagnant, dans la limite de 38 gagnants)

Les valeurs ci-dessus sont celles couramment constatées ou estimées à la date de rédaction du règlement. Elles sont mentionnées à titre purement indicatif et sont susceptibles de variation.

Il y aura un lot par gagnant, qui leur sera remis par courrier postal en lettre recommandée sans frais pour les participants. Les gagnants seront informés de leur gain directement par mail le vendredi 30 juin 2017, à l'adresse qu'ils auront renseigné dans le formulaire. Le gagnant devra accuser bonne réception du mail et vérifier que l'adresse postale indiquée est correcte.

Si les gagnants des lots 1 et 2 ne se manifestent pas dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification l'informant de son gain ou à défaut d'adresse email valide, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et des gagnants suppléants seront contactés. Ceux-ci disposeront également de 15 jours après l'envoi de l'email l'informant de leur gain pour se manifester.

Règlement jeu concours Quel voyageur êtes-vous ?

La société APRIL International Expat se réserve le droit de procéder à des vérifications concernant l'identité et le domicile des gagnants après le tirage au sort. Les participants acceptent le fait que toute fausse information relative à leur identité et/ou leur domicile entraînera automatiquement la nullité de leur participation au Jeu et de l'attribution du lot en cas de gain. En aucune manière la société APRIL International Expat ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où un lot ne pourra être remis à un gagnant en raison d'une adresse postale inexacte.

ARTICLE 8 – Responsabilités

8.1 – Responsabilité

La participation à un jeu sur Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, La Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dommage ou défaillance technique, matérielle, logicielle, du réseau internet de quelle que nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet - de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage ou défaillance technique, matérielle, logicielle, du réseau internet de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Joueur.
- de toute défaillance sur l'accès au jeu hébergé sur les serveurs de Facebook®.

Il est précisé que La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet Facebook®.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site Facebook® et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice du Jeu ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants.

8.2 Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les

Règlement jeu concours Quel voyageur êtes-vous ?

caractères de force majeure telle que prévue par le droit français (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur gain(s).

8.3 Réserves

- Modification de la durée du Jeu : La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.
- Modification du Jeu : Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude dépositaire de ce règlement.
- Arrêt ou suspension du Jeu : La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

ARTICLE 9 – Vie privée

Conformément à la législation française (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant par courrier recommandé à April International Expat, ATTN : Correspondant Informatique et Libertés, 110 avenue de la République, 75011 Paris.

ARTICLE 10 – Acceptation règlement du Jeu

9.1 Acceptation

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

9.2 Modalités d'obtention du règlement

Les participants peuvent obtenir gratuitement le règlement, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 110 avenue de la République 75011 Paris Cedex 11. Le timbre utilisé pour cette demande sera remboursé au tarif lent en vigueur (cf. article 11)

ARTICLE 11 – Remboursements des frais

11.1 Remboursement des frais de timbres

Les frais de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur. L'ensemble des demandes de remboursement doit être envoyé en un seul envoi. Un remboursement par personne pendant toute la durée du jeu.

11.2 Remboursement des frais de connexion

Règlement jeu concours Quel voyageur êtes-vous ?

Les frais de connexion à la Page « Travel Expat by April International » sur Facebook® pour jouer seront remboursés sur présentation d'un justificatif de dépenses sur la base d'une somme forfaitaire de 0.34 € TTC.

Le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite d'une connexion par personne pendant toute la durée du Jeu. Toutefois, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet ou opérateurs téléphoniques offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au site Internet et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

11.3 Modalités de remboursement

Les frais exposés seront remboursés sur demande écrite adressée à APRIL International Expat – 110 avenue de la République 75011 Paris Cedex 11.

Seuls seront remboursés les participants dont la participation au Jeu a réellement entraîné une dépense supplémentaire pour eux. Pour obtenir le remboursement de ses frais le participant doit envoyer à l'adresse du Jeu une demande écrite, établie sur papier libre dans un délai de 30 jours suivant sa participation contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle
- l'indication de la date et de l'heure de sa connexion à l'application Facebook®;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné ;
- un relevé d'identité bancaire.

Le remboursement s'effectuera par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date de réception des éléments. Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 12 – Droit applicable - Juridiction

Le présent règlement est régi par le droit français.

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera tranché par les tribunaux compétents de PARIS.

Ceci constitue le règlement complet du Jeu intitulé Jeu « Quel voyageur êtes-vous ? ».

Fait à Paris le 31 mai 2017

Règlement jeu concours Quel voyageur êtes-vous ?